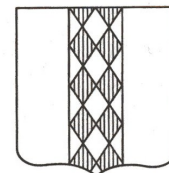




# Moulézan Infos



Blog mairie: <http://blog-mairiemoulezan.com>  
Courriel mairie: [mairiemoulezan@wanadoo.fr](mailto:mairiemoulezan@wanadoo.fr)

Page 1

## Le mot du maire

Déjà le mois de mars qui annonce le printemps. Le renouveau de la nature augure la joie de profiter bientôt de belles journées. Pourtant, sans faire de sinistrose, la situation est bien difficile et n'incite pas aux réjouissances. En effet, chacun peut constater que même si, globalement, notre France ne s'en tire pas trop mal, mécontentements, manifestations et grèves se succèdent prouvant une fois de plus que lorsque la société s'étouffe, le peuple s'aère dans l'espace qui lui reste: la rue.

La situation est certes difficile, mais on a l'impression que le monde politique, de quel bord qu'il soit, n'a aucune solution à proposer capable de l'améliorer. Pire, loin de s'unir face à la difficulté, notre pays semble n'avoir jamais été autant divisé excepté pour la guerre malienne qui apparemment fédère.

Loin de ces agitations, notre village n'en subit pas moins quelques retombées:

**Au plan économique**, j'avais eu l'occasion de vous dire que l'ensemble des aides accordées par l'État et les assemblées départementale et régionale seraient moindres. Cette année, notre budget global sera diminué de 10%. Je vous le détaillerai le mois prochain lorsque le budget 2013 sera voté par le conseil municipal et vous serez informés de l'état financier de notre commune.

**Au plan de l'éducation**, la réforme relative à l'organisation du temps scolaire pose problème à l'ensemble des maires du regroupement et de la communauté de communes. Je ne suis pas opposé aux principes de cette réforme qui doit être guidée par deux objectifs: Offrir toutes les chances de réussite à nos élèves et respecter le travail accompli par les élus au service des enfants de nos communes. Actuellement, pour nos écoles, les moyens ne correspondent pas aux idées. Pour cela, il a été décidé de reporter son application à la rentrée 2014 en espérant des aménagements.

**Au plan électoral**. En 2014 auront lieu les élections municipales. Notre commune compte désormais plus de 500 habitants et sera concernée par le nouveau mode de scrutin. Il vous est détaillé plus loin dans ce bulletin.

De façon plus prosaïque, en février, la vie du village a été marquée surtout par des repas (3ème âge et Comité des Fêtes), un stage de travaux manuels pour les enfants pendant la première semaine des vacances, l'exposition des artisans et le vide grenier. Bravo aux organisateurs de ces manifestations et surtout à tous les courageux exposants qui ont bravé le froid le jour du vide grenier. Si elle n'était pas dehors, la chaleur était dans les cœurs... et le vin chaud !

Les petits travaux continuent aussi et améliorent notre cadre de vie: Miroir au carrefour chemin de Montagnac-Avenue du Grand Pont, nouveaux containers bouteilles et journaux adaptés aux handicapés en face de l'esplanade du Ranquet, aménagement de la fontaine Square M. Angèle Randon, mise en place d'un container journaux au Mas de Pian...etc.

N'oubliez pas de changer d'heure le dernier dimanche de mars. Le prochain bulletin paraîtra au printemps. D'ici là prenez soin de vous. Cordialement

Pierre Lucchini

## Tradition: Pâques et les œufs de Pâques

Le jour de Pâques est un dimanche situé à des dates variables du calendrier grégorien comprises entre le 22 mars et le 25 avril. Des dates de jours fériés et de fêtes dépendent de ce jour de Pâques, comme le lundi de Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, le lundi de Pentecôte. Ces dates sont celles du calendrier grégorien, qui suit le mouvement du soleil et les saisons. Cette année, nous fêterons Pâques le dimanche 31 mars. En France, le lundi de Pâques est férié depuis la loi du 8 mars 1886. Dans les départements français de l'Alsace, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de la Moselle, le vendredi saint, qui précède le dimanche de Pâques, est également férié.

De nombreuses coutumes païennes destinées à accueillir le retour du printemps se rattachèrent à la fête de Pâques. L'œuf est le symbole de la germination qui se produit au début du printemps. Le lapin est un symbole païen qui a toujours représenté la fécondité. Dans les pays chrétiens, l'œuf de Pâques est le cadeau favori à cette période. La tradition d'offrir des œufs remonte à l'Antiquité. Déjà, les Égyptiens et les Romains offraient des œufs peints au printemps car ils étaient le symbole de la vie et de la renaissance, ils étaient offerts à la déesse mère (Vénus, Isis, Sémiramis...). À l'époque pharaonique, on écrivait en couleurs des vœux sur les œufs, on les déposait le soir dans un panier qui, au matin était inondé par les bienfaits de Ra, le Soleil. Les premiers Chrétiens Coptes ont supprimé l'écriture des vœux et peints les œufs en rouge pour symboliser le sang du Christ. Cette tradition païenne s'est répandue dans toute la chrétienté jusqu'à nos jours.

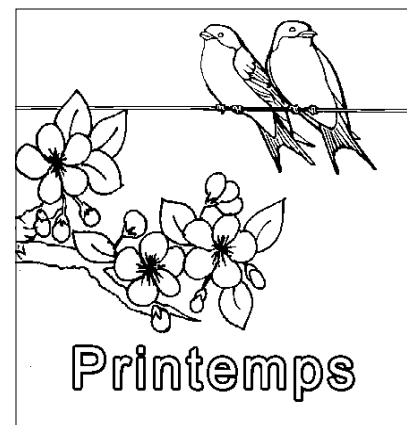
L'Église a instauré au IVe siècle l'interdiction de manger des œufs pendant le Carême; mais les poules continuaient à pondre. Les œufs pondus depuis le début du Carême (n'ayant pas été mangés) étaient alors décorés et offerts. De nos jours, le jeûne n'est plus observé aussi strictement mais la tradition d'offrir des œufs, y compris en chocolat, est restée.

## DANS CE NUMÉRO :

<i>Le mot du maire</i>	1
<i>Tradition: Pâques et les œufs</i>	1
<i>Dictons de mars</i>	1
<i>Spectacles et cinéma</i>	2
<i>Téléthon 2012</i>	2
<i>Débroussaillage</i>	2
<i>Gestes élémentaires de survie</i>	3
<i>Infos mairie</i>	3
<i>Conseil communautaire</i>	3
<i>Réforme électorale</i>	3
<i>Parc Naturel Régional</i>	3
<i>L'énigme du mois</i>	3
<i>Sacs poubelles</i>	4
<i>Annuaire</i>	4
<i>Garderie</i>	4
<i>Infos utiles</i>	4

## Dictons de mars

- C'est en mars que le Printemps chante, et que les rhumatismes commencent (ou augmentent).
- Des fleurs que mars verra, peu de fruits on mangera.
- En mars, quand le merle a sifflé, l'hiver s'en est allé.
- février remplit les fossés, c'est à mars de les assécher.
- La vigne dit : En mars me lie, en mars me taille, en mars il faut qu'on me travaille.
- Le soleil de mars, donne des rhumes tenaces..
- Quand mars se déguise en été, avril prend ses habits fourrés



## Spectacles sur le territoire ce mois-ci

**Pierre de Lune:** Tout public (à partir de 10 ans / Durée : 1h10 environ.  
**Foyer de MONTAGNAC le vendredi 8 mars 2013 à 21h.**  
 Tendresse, mystère, émerveillement, les deux artistes réveillent en nous un monde que l'on croyait oublié...

**Comme en 14:** Hiver 1917. Un hôpital, juste derrière les lignes du front. Cent vingt-trois malades pour deux infirmières. Les temps sont durs, mais Noël approche...  
**Foyer de MOULEZAN le vendredi 15 mars 2013 à 21h.**

**Trio Entre Cordes:** Le trio Entre Cordes est une formation composée exclusivement d'instruments à cordes à laquelle on intègre une Accordina et le répertoire est constitué des Tangos, Milongas et Valses avec des thèmes couramment diffusés dans les bals du tango argentin au début du XX siècle.

**Espace la Davalade / Gajan le vendredi 22 mars 2013 à 21 h.**

**Prix d'entrée pour ces spectacles: 3,5 € / Gratuit pour enfants et étudiants.**

## Cinéma itinérant en mars

**Alceste à bicyclette:** Au sommet de sa carrière d'acteur, Serge Tanneur a quitté une fois pour toutes le monde du spectacle. Trois ans plus tard, Gauthier Valence, un acteur de télévision adulé des foules, débarque sur l'île. Il vient retrouver Serge pour lui proposer de jouer «Le Misanthrope» de Molière

**Le mardi 19 mars 2013 à 20h30 au foyer de St-Génies.**

**Amitiés sincères:** Walter Orsini aime la pêche, un peu. Il aime la grande cuisine et les bons vins, beaucoup. Il aime aussi Paul et Jacques, ses amis d'une vie, passionnément.

**Le samedi 16 mars à 20h30 au foyer de St-Mamert**

**Hôtel Transylvanie (Dessin animé 3D) :** Bienvenue à l'Hôtel Transylvanie, le somptueux hôtel de Dracula, où les monstres et leurs familles peuvent enfin vivre leur vie, se détendre et faire « monstreusement » la fête comme ils en ont envie sans être embêtés par les humains. Pour les enfants.

**Le dimanche 24 mars 2013 à 18h30 au foyer de Moulézan.**

**Prix d'entrée cinéma: 4 € pour tous (5€ pour les séances 3D)**

L'association Encre Bleue présente **LA MALLE AUX TRÉSORS DE NELLIE OLESON** (La comédienne de *La Petite Maison dans La Prairie*) le samedi 23 Mars à 20h au foyer de Saint Geniès de Malgoires.

Dédicaces et photos à l'issue du spectacle.

Repas du 3ème âge le mercredi 13 mars au foyer. Bon appétit!

**Dates des prochains passages de la société OCEAN dans le village pour le nettoyage et le lavage des rues (le matin):**

**Vendredi 8 mars-Vendredi 12 avril-Lundi 6 mai-Vendredi 14 juin-** Pendant la fête votive en juillet- **Mardi 13 août-Jeudi 12 septembre-Jeudi 24 octobre-Jeudi 28 novembre-Mardi 31 décembre.**

Essayez, à ces dates **de ne pas stationner le long des rues du village** et de privilégier les parkings. Merci.

## Chorale

*Dimanche 17 mars à 17 heures à l'église de Moulézan l'ensemble chorale « La Croche-Cœur » donnera un récital de chants sacrés. Händel, Haydn, Bach, Mozart.*  
*Participation libre.*

## Téléthon 2012

Moulézan a participé modestement au téléthon en 2012. Grâce à l'initiative de M. et Mme PIC et en liaison avec la commune d'Aigremont, la vente d'oreillettes, de bibelots et de billets de tombola a permis de collecter 290 €.

Globalement, la commune d'Aigremont a remis un chèque de 3246 € à l'AFM Languedoc Roussillon.

Merci à toutes les personnes qui se sont impliquées dans cette action par leurs dons ou leur disponibilité.

En 2013, il serait bien que nos associations participent au téléthon. La mairie est disponible pour les aider et attend leurs propositions.



Notez sur vos agendas une date importante:

**Le vendredi 12 avril 2013 à 14h00 au foyer** aura lieu une séance d'information aux gestes élémentaires de survie. Elle est destinée au club du 3ème âge qui l'a initié mais les personnes du village intéressées peuvent y assister.... Gratuitement.

En France, seuls 15% de la population est apte à pouvoir sauver une personne victime d'un problème cardiaque contre 80% en Norvège par exemple... Nous avons des progrès à faire!

## Débroussaillage

Le Gard fait partie des 32 départements identifiés comme à risque d'incendie. Pour limiter les dommages que pourrait causer le feu, nous devons tous être vigilants et mettre en œuvre des mesures qui permettent de protéger non seulement les personnes et les biens mais aussi notre patrimoine naturel.

L'obligation de débroussailler prévu par l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2013 fait partie de ces mesures.

Quant un feu de forêt se propage et menace une habitation, le débroussaillage permet:

- De mieux assurer sa propre sécurité et celle de sa famille et de ses biens.
- D'améliorer la sécurité des secours et de faciliter l'extinction.
- De permettre aux secours de se concentrer sur la protection de la forêt.
- D'éviter les départs de feux.

La période actuelle est propice pour les travaux de débroussaillage.

**La mairie effectuera régulièrement des contrôles afin d'inciter les habitants concernés à exécuter les travaux indispensables à leur sécurité et à la sécurité du village.**

Pour tous renseignements supplémentaires, s'adresser à la mairie.

Le livre photo communautaire (photographies de Jean Michel ANDRE) est disponible à la vente au prix unitaire de 10 euros. Un exemplaire est en démonstration à la mairie. Passez le feuillet et faire votre commande!

## Conseil communautaire

Jeudi 7 mars à 20h30, le foyer accueillera le Conseil Communautaire de notre Communauté de Communes. **Il est ouvert au public.** Composée de représentants de chaque commune, il se réunit tous les deux mois environ. C'est l'organe exécutif délibérant de la Communauté de Communes. Il est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite des compétences qui lui ont été transférées par les communes. Un « pot de l'amitié » clôturera la séance.

## Réforme électorale

Le 26 février les députés ont adopté en première lecture la réforme des modes de scrutins aux **élections cantonales** – désormais appelées élections départementales – et aux **élections municipales**. Pour les premières, le nombre de cantons sera réduit de moitié (passant de 4000 à 2000), et chaque canton verra l'élection d'un binôme homme-femme, afin d'imposer la parité dans les « conseils départementaux » qui remplaceront les conseils généraux en 2015. Le scrutin reste donc majoritaire.

Concernant les élections municipales, le projet de loi comporte également plusieurs réformes importantes : le mode de scrutin de liste proportionnel avec une prime majoritaire, actuellement existant dans les communes de 3 500 habitants et plus, va être étendu aux communes de 500 habitants et plus. Ce système attribue la moitié des sièges à la liste ayant obtenu la majorité, et l'autre moitié à la proportionnelle selon leur score, avec une barre à 5%. L'extension de ce système aux communes de 500 habitants et plus devrait permettre l'élection de 30 000 femmes supplémentaires dans les conseils municipaux en France car les listes devront être paritaires.

Autre réforme de taille : l'instauration du « fléchage » pour l'élection des conseillers intercommunaux, nouveau nom des délégués communautaires. Il n'y aura qu'une seule liste et les électeurs seront prévenus que les premiers candidats de la liste seront automatiquement élus au conseil intercommunal.

Le projet de loi a été transmis au Sénat et, au final, l'Assemblée aura le dernier mot, à la fin du mois de mars. Il faudra voir si le seuil de 500 habitant est maintenu ou fixé finalement à 1000 habitants comme le prévoyait le projet initial.

Les élections municipales auront lieu en mars 2014 et les élections départementales en 2015.... Nous aurons le temps d'en reparler.

## Parc Naturel Régional

Le Syndicat mixte des gorges du Gardon engage une étude d'opportunité et de faisabilité d'un Parc Naturel Régional en étroite partenariat avec la Région et le Département. Le périmètre proposé, qui doit servir de base de réflexion, couvre 163500 ha et regroupe **119 communes dont la notre**. Cette étude devra démontrer l'opportunité (ou non) de créer ce PNR en proposant des périmètres qui répondent aux critères exigés. Elle devrait durer plusieurs années....

Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement.

## Infos mairie

⇒ **Chiens dangereux:** Les détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégorie ont pour obligation de déclarer ces derniers en mairie. Pièces à joindre au formulaire de déclaration:

**1ère catégorie:** Certificat de stérilisation; Vaccination antirabique de moins d'un an; et rappels; Attestation spéciale d'assurance responsabilité civile de moins d'un an.

**2ème catégorie:** idem sauf stérilisation.

Le maire délivre un certificat qui pourra être présenté à toute demande de la police ou de la gendarmerie.

**Rappel: Défaut de déclaration = Amende de 750 €.**

Renseignements à la mairie.

⇒ **Fiche navette propriétaire:** Les propriétaires de maisons ou d'appartements en location doivent remplir une fiche navette qui informe la mairie des mouvements de leurs locataires. Pensez à les réclamer au secrétariat de mairie.

⇒ **Recensement:** Tous les jeunes Français ayant atteint l'âge de 16 ans, les filles comme les garçons, doivent se faire recenser à la mairie. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics. Venir à la mairie avec une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française) et le livret de famille

⇒ **Déjections canines:** Soucieuse d'offrir un cadre de vie agréable à ses habitants, la commune va mettre en place un dispositif simple et efficace pour récupérer les déjections canines. Grâce à l'utilisation de ces "bornes de propreté", les déjections canines ne devraient plus être à l'origine des souillures des espaces publics, des espaces verts, des trottoirs, etc... à condition que les propriétaires fasse preuve de bonne volonté. Même si le chien ne peut comprendre nos règles et leur sens, les propriétaires doivent exiger de leur animal certains comportements, et un minimum d'obéissance. C'est le prix à payer pour que le chien soit accepté et apprécié dans notre village. Deux bornes proposeront des sacs pour « récupérer » les déjections et une corbeille dans laquelle les déposer. Elles se situeront place de la mairie et Esplanade du Ranquet. Elles ont été financées par la communauté de communes.

⇒ **Faune sauvage en agglomération:** Devant la recrudescence de certaines espèces de faune sauvage en zones urbaines et périurbaines ainsi qu'à proximité des axes de transport, le Préfet du Gard a décidé d'autoriser les Lieutenants de Louveterie et les agents assermentés de l'ONCFS de les détruire jusqu'au 15 septembre 2013. Ils peuvent se faire aider par les personnes de leur choix pour le déroulement des opérations motivées par l'urgence (Chasseurs?).

⇒ **Pré-plainte en ligne:** Le dispositif de la pré-plainte en ligne permet aux victimes d'atteintes aux biens (vol, escroquerie, dégradation,...) dont l'auteur est inconnu d'effectuer une déclaration en ligne (sur internet) et d'obtenir rapidement, par mail ou téléphone, un rendez-vous auprès de la gendarmerie pour signer leur plainte.

Adresse du portail commun police-gendarmerie:

[www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)

**Énigme du mois (facile):** Comment fait-on aboyer un chat?

La première personne qui viendra donner la réponse à la mairie recevra un cadeau. Pas de réponse par téléphone ou mail.

Réponse de l'énigme de février: Il faut compter les lettres. On trouve donc cinq vaut quatre (4 lettres dans le mot cinq).

## Annuaire, renseignements utiles



Mairie	04 66 77 87 94
Poste Moulézan	04 66 77 66 21
Poste Lédignan	04 66 56 98 50
Café de la poste	04 66 77 89 21
Épicerie	04 66 77 87 42
Boulangerie « La Gourmandine »	04 66 77 52 65
ML Immobilier	04 66 80 96 40
Électricien Y. Layez	06 71 56 89 24
Maçon A. Malek	06 68 66 68 25
Plombier Petit	06 61 94 05 09
École Moulézan	04 66 77 86 22
Collège de la Gardonnenque	04 66 83 30 60
Déchetterie St Bénézet	04 66 56 58 30
	Ou 06 79 89 13 19
Communauté des communes	
Lens-Gardonnenque	04 66 63 00 80
Pompier	04 66 83 40 58 ou 18
Gendarmerie St Mamert	04 66 81 10 33
Samu:	15
Bus STDG	04 66 29 27 29
<b>Crèches-Halte Garderies</b>	
St Génies	04 66 81 62 55
Parignargues	04 66 63 24 04
Moulézan	04 66 93 64 22
Centre Médical St-Mamert	04 66 81 18 96
Centre Hospitalier de Nîmes	04 66 68 68 68
Centre Hospitalier d'Alès	04 66 78 33 33
Centre Anti-Poisons	04 91 75 25 25
Météo France (Gard)	08 36 68 02 30
Préfecture du Gard	04 66 36 40 40



### Mairie:

Ouverture au public: Lundi de 09h à 12h et 14h à 18h - Mardi de 9h à 12h - Mercredi de 8h à 12h - Vendredi de 8h à 12h

Le maire est présent en mairie ces jours là, et le jeudi de 14h à 18h.

**Il peut vous recevoir en permanence sur rendez-vous (Téléphoner à la mairie)**

### Bibliothèque:

Mardi de 16h30 à 18h00 (Prêt gratuit)

### Déchetterie:

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Carte de membre obligatoire (à retirer en mairie)

### Agence Postale Communale:

Lundi: 08h00-10h30 / Mardi: 09h30-12h00

Mercredi: 08h00-10h30 / Jeudi: 09h30-12h00

Vendredi: 08h00-10h30 / Samedi: 08h00-11h30

Le prochain ramassage des encombrants par les cantonniers aura lieu **le jeudi 4 avril 2013**. Déposez les devant votre habitation **avant 8h00**.

**Inscription impérative à la mairie (téléphone).**

**Lingettes:** Encore trop de lingettes sont retirées chaque jour du collecteur des eaux usées. Elles détériorent les pompes et entravent le bon fonctionnement de la station d'épuration. **LES LINGETTES DE NETTOYAGE, AUSSI PRATIQUES SOIENT-ELLES, NE DOIVENT PAS ÊTRE JETÉES DANS LES WC.** Merci pour votre collaboration.

## Carnet

**Naissance:** Jaylina BOISSON fille de Jonathan BOISSON et de Wendy WOETS qui résident rue du Quartier Bas. Félicitations à la famille !

## Sacs poubelles

La distribution des sacs poubelles se déroulera au petit foyer de la façon suivante:

- **Lundi 11 mars de 09h à 11h30.**
- **Mardi 12 mars de 09h à 11h30.**
- **Jeudi 14 mars de 09h à 11h30.**

Si votre travail n'est pas compatible avec ces horaires, prévenir la mairie pour la récupération de vos sacs

## Garderie

Il est rappelé que le SIRS a mis en place **une garderie périscolaire** dans notre village. **Le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h00 à 18h45.**

Les parents qui souhaitent en bénéficier, même ponctuellement, doivent inscrire leurs enfants auprès du secrétariat du SIRS (04 66 83 31 65). Le paiement s'effectue par l'achat de tickets.

**Ce bulletin est aussi le votre. Les personnes qui désirent faire paraître un article ou être insérées dans l'annuaire peuvent le soumettre à la mairie avant la fin de chaque mois.**



Certains automobilistes ou cyclomotoristes semblent ne pas voir les panneaux qui délimitent la zone de ralentissement à l'intérieur du village. Ils ne sont pas là pour faire joli, mais pour préserver la vie des habitants, en particuliers des enfants. Alors... Faites attention!